

**PROCES VERBAL – CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 5 février 2015**

L'an deux mille quinze, le cinq février, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, à la salle des Halles de Saint-Savin, sous la présidence de Monsieur Baldès.

**Date de la convocation :** 28 janvier 2015

**Secrétaire de séance :** Monsieur Emmanuel MOULIN (Cdc du canton de Saint-Savin)

**Nombre de membres présents : 53**

**CdC du canton de Blaye (16) :**

Titulaires : Baldès D. – Pélisson A. – Laé G. – Jourdan A. – Loriaud X. – Margueritte B. – Duez JP. – Goutte M. – Olivian F. – Pastor GA. – Bourdeau A. – Coronas P.

Suppléants : Rochet JL. – Carreau G. – Rimark F. – Diver B.

**CdC du canton de Bourg (7) :**

Titulaires : Blouin J. – Joly P. – Rodriguez R. – Pouchard E. – Roux J. – Plandé H.

Suppléant : Lemaire T.

**CdC de l'Estuaire (12) :**

Titulaires : Bournazeau B. – Lavie-Cambot B. – Grenier B. – Rigal JM. – Bailan B. – Ducout V. – Renou P. – Terrance J. – Gandré A. – Henrionnet JP. – Vérit AM.

Suppléant : Laisné JJ.

**CdC du canton de Saint-Savin (18) :**

Titulaires : Perdriaud P. – Cluzeau H. – Gelez J. – Misiak B. – Picq Mu. – Trophime S. – Renard A. – Monestier J. – Roques P. – Despérieres JL. – Dumas L. – Laclotte I. – Moulin E.

Suppléants : Grimée B. – Bourreau M. – Giolito B. – Labeyrie JP. – Salvi E.

**Nombre de membres titulaires absents : 25**

**CdC du canton de Blaye (4) :** Roturier J. (excusé) – Villar P. (excusé, donne pouvoir à P. Coronas) – Sarton M. – Merchadou P.

**CdC du canton de Bourg (9) :** Bayard D. – Guinaudie V. (excusée) – Gaillard M. – Touret P. – Gravino B. – Besson D. – Roman C. – Giresse G. (excusé) – Vergès C.

**CdC de l'Estuaire (2) :** Plisson Ph. – Labrieux Ph. (excusé)

**CdC du canton de Saint-Savin (10) :** Edard JJ. (excusé) – Busquets B. (excusé) – Lecointe H. (excusé) – Soullignac J. (excusé) – Pelleton P. – Page E. – Domens JP. (excusé) – Bernard D. – Jaubleau M. – Puchaud-David V.

Monsieur Moulin (Cdc du canton de Saint-Savin) a été désigné secrétaire de séance par le Conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominatif et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie : 50 membres présents sur 67.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Baldès. Sur proposition du Président, le Conseil Syndical valide à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil.

**Modification de l'Autorisation de Programme n°1 : Elaboration du SCoT 01-2013**

(Délibération n°2015.02.05.001)

Monsieur le Président rappelle que le Conseil syndical a créé par délibération du 10 juillet 2013 une autorisation de programme concernant l'élaboration du SCoT : Autorisation de programme n°1 : Elaboration du SCOT 01-2013

Par délibération du 6 février 2014, l'autorisation de programme a été modifiée une première fois, afin de prendre en compte l'attribution du marché d'élaboration du SCoT au groupement dont le mandataire est le bureau d'études RCT, pour un montant de 281 310 € TTC.

Autorisation de programme n°1 : Elaboration du SCOT 01-2013 (adopté en conseil syndical le 6 février 2014)

Autorisation de programme (AP)	Montant de l'AP		Montant des crédits de paiement				
	initial	révisé	2013	2014	2015	2016	2017
Elaboration du SCOT	350 000 €	281 310 €	0 €	120 000 € (42,6 %)	72 000 € (25,6 €)	70 000 € (24,9 %)	19 310 € (6,9 %)

Au Budget Primitif 2014, dans la section d'investissement, a été ouvert un montant de crédits de 120 000 € au compte 202 en application de cette autorisation de programme. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 77 142,60 €. Il convient donc de ventiler les crédits non consommés en 2014 (42 857,40 €) sur les années 2015 et suivantes, dans la limite du montant global de l'autorisation de programme, de la manière suivante :

Autorisation de programme n°1 : Elaboration du SCOT 01-2013 (proposition de modification)

Autorisation de programme (AP)	Montant de l'AP		Montant des crédits de paiement				
	initial	révisé	2013	2014	2015	2016	2017
Elaboration du SCOT	350 000 €	281 310 €	0 €	77 142,60 € (27,4 %)	99 000 € (35,2 %)	85 500 € (30,4 %)	19 667,40 € (7 %)

Cette répartition des crédits de paiement sur 4 exercices budgétaires prend en compte le calendrier de réalisation proposé par le groupement dans son offre.

Mesdames Ducout et Vérit (Cdc de l'Estuaire) et Monsieur Monestier (Cdc de Saint-Savin) entrent en séance.

	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Phase 1 : Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement	76 942,60 € (74,6%)	26 197,40 € (25,4 %)			103 140 € (100%)
Phase 2 : Définition des Orientations du PADD		48 060 € (100 %)			48 060 € (100 %)
Phase 3 : Élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), dont le Document d'Aménagement Commercial (DAC)		8 064 € (20 %)	32 256 € (80 %)		40 320 € (100 %)
Phase 4 : Finalisation des documents du SCOT en vue de son arrêt			17 160 € (100 %)		17 160 € (100 %)
Phase 5 : Avis des PPA et enquête publique			19 380 € (100 %)		19 380 € (100 %)
Phase 6 : Finalisation des documents du SCOT en vue de son approbation				19 440 € (100 %)	19 440 € (100 %)
Phase transversale : Evaluation environnementale	200 € (0,6%)	16 805 € (49,7 %)	16 805 € (49,7 %)		33 810 € (100 %)
<b>TOTAL</b>	<b>77 142,60 €</b>	<b>99 126,40 €</b>	<b>85 601 €</b>	<b>19 440 €</b>	<b>281 310 €</b>
Arrondis à	<b>77 142,60 €</b>	<b>99 000 €</b>	<b>85 500 €</b>	<b>19 667,40 €</b>	<b>281 310 €</b>

Monsieur Roques (Cdc de Saint-Savin) demande ce que couvre la phase de finalisation.

S. Rouaud (DGS) indique que cette phase concerne l'ajustement et la formalisation du projet final de SCOT en vue de son approbation. Elle consiste à apporter des modifications au dossier final suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et à l'Enquête Publique.

**Décision** : Sur proposition du Président, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide la modification apportée à l'Autorisation de Programme n°1 - Elaboration du SCOT 01-2013, telle que présentée ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces relatives à cette opération.

### **Débat d'Orientations Budgétaires 2015**

(Délibération n° 2015.02.05.002)

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente les orientations générales du Budget pour 2015. Il informe que les objectifs politiques pour 2015 seront de définir le projet politique du SCOT (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Les objectifs en terme de réalisation seront d'enrichir et finaliser le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement, d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, de poursuivre l'Evaluation Environnementale sur les incidences environnementales du PADD et de commencer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Monsieur le Président souhaite également que les mesures et outils de communication soient mises en place pour informer la population, faciliter l'appropriation et la concertation du projet de SCOT : création d'un site Internet dédié (intégré à l'offre de RCT), organisations des réunions avec les Personnes Publiques Associées et la population.

Monsieur le Président rappelle qu'il sera nécessaire de renégocier en août 2015 la convention de mise à disposition et de mutualisation des dépenses entre le Syndicat Mixte du Pays et celui du SCoT.

Il explique que les Orientations Budgétaires 2015 se traduiront dans le budget 2015 par l'ouverture en section de fonctionnement de crédits pour les dépenses de fonctionnement courant du Syndicat, l'achat de données statistiques, de couches et de fonds de cartes selon les besoins, la réalisation de publications (impression de documents d'information dans le cadre du SCoT), l'organisation de nombreuses réunions publiques et/ou entre élus/partenaires institutionnels nombreuses dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du SCoT.

En section d'investissement, les crédits seront ouverts au budget conformément à l'Autorisation de Programme validée dans le point précédent.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL**



**Denis BALDES**